

JEU-CONCOURS YONEX IFB 2024 INSTAGRAM

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

La Ligue Île-de-France de Badminton (ci-après « LIFB » ou « Organisateur »), dont le siège social est situé au 123 rue de Tocqueville à Paris (75017), organise un Jeu-concours à l'occasion des Yonex IFB 2024 gratuit et sans obligation d'achat (ci-après « Jeu-concours »).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1 Le Jeu-concours est ouvert à toute personne physique résidant en France et licenciée à la Fédération Française de Badminton dans la région Île-de-France, à l'exclusion :

- Des mineurs (sous réserve de l'autorisation parentale),
- De toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu-concours.

2.2 La participation au Jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent Règlement.

2.3 Le Jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au Jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il sera attribué 3 lots.

2.4 Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET DÉROULÉ DU JEU-CONCOURS

Le Jeu-concours se déroulera du lundi 26 février 2024 à 9h00 pour se terminer le vendredi 1^{er} mars à 12h00.

Pour remercier ses abonnés et gagner davantage en visibilité, la ligue propose à tous ceux qui le souhaitent de participer à un Jeu-concours pour gagner des places pour les Internationaux de France de Badminton qui auront lieu du 5 au 10 mars à l'Adidas Arena à Paris.

Ce Jeu-concours se déroule exclusivement sur le réseau social Instagram (et sera relayé sur le compte Facebook de la LIFB). Chaque participant doit répondre aux conditions du Jeu-concours s'il veut avoir une chance de remporter un lot.

Déroulé du jeu-concours et désignation du gagnant

Le service communication de la ligue se chargera de publier un post le lundi 26 février 2024 à 9h00 sur son compte Instagram, comprenant un visuel créé pour l'occasion.

Les personnes souhaitant participer au Jeu-concours sont amenées à remplir les conditions de participation, entre le lundi 26 février 2024 à 9h00 et le vendredi 1^{er} mars à 12h00, en :

- S'abonnant au compte @badminton_idf
- Mettant la mention « J'aime » sur la publication Instagram
- Répondant à la question suivante en commentaire de la publication

- Qui rêveriez-vous de voir jouer aux Yonex IFB 2024 ?
- Mentionnant une personnes dans le même commentaire

La fin du Jeu-concours prendra effet le vendredi 1^{er} mars à 12h00. À compter de cette date et cet horaire, les participations ne seront plus prises en compte.

Un tirage au sort sera effectué par l'Organisateur. La prise de contact avec les gagnant.e.s sera effectuée dans la journée par message privé sur Instagram pour la remise des lots.

ARTICLE 4 – LES LOTS À GAGNER

Il s'agit de 3 lots de 2 places pour accéder aux demies de finale le samedi 9 mars à partir de 17h00 en catégorie 2 à l'Adidas Arena (58 boulevard Ney - 75018 PARIS).

ARTICLE 5 – REMISE DU LOT ET MODALITÉS D'UTILISATION DU LOT

L'Organisateur du Jeu-concours contactera, par message privé sur Instagram, les gagnant.e.s tiré.e.s au sort et les informera des modalités à suivre pour accéder à la dotation.

Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas été choisis. Seuls les vainqueur.e.s seront contacté.e.s.

les gagnant.e.s devront répondre dans les 48h suivant la prise de contact avec eux en message privé sur Instagram et fournir leur NOM, Prénom, numéro de licence, numéro de téléphone et adresse e-mail pour procéder à l'envoi des places.

Sans réponse de la part d'un.e gagnant.e, il.elle sera déchu.e de la victoire et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, le sera attribué à une nouvelle personne ayant participé désigné.e lors d'un nouveau tirage au sort. La seconde personne victorieuse devra se conformer au présent Règlement. S'il s'avérait qu'il/elle ne répond pas aux critères du présent Règlement, le lot ne sera pas attribué et sera acquis par l'organisateur.

À cette occasion, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur âge ainsi que la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité entraînera l'élimination immédiate du participant.

La dotation est à utiliser le samedi 9 mars 2024 selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement aux personnes gagnantes.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu-concours, les participants communiquent à l'Organisateur, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant. Les données personnelles des participants font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est l'Organisateur pour les besoins du Jeu-concours, dont les coordonnées sont indiquées en préambule du présent Règlement.

Les données collectées lors de la participation au Jeu-concours sont nécessaires à la participation à ce jeu (pseudonyme du compte Instagram) et les données qui sont collectées auprès des personnes gagnantes sont nécessaires à l'attribution des dotations (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et numéro de licence).

Leur absence de collecte rendra inaccessible toute participation au Jeu-concours et ne permettra pas l'attribution des dotations. Les participants garantissent la transmission d'informations exactes et s'engagent à transmettre dans les plus brefs délais toute modification les concernant. Les données personnelles des participants seront utilisées dans le cadre des seules finalités suivantes : assurer la bonne gestion du Jeu-concours, conformément au présent Règlement et satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement au traitement de ses données, de retrait de son consentement, à tout moment. Ces droits peuvent être exercés par email à l'adresse : communication@lifb.org.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter les gagnant.e.s.

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur l'adresse e-mail et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au Jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du Jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu-concours ou de la détermination de la personne gagnante. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 8 – ACCÈS, INTERPRÉTATION ET MODIFICATIONS

8.1 Accès

Le présent règlement complet est disponible sur le site internet de l'Organisateur, à l'adresse :



<https://www.lifb.org/ligue/guide-de-la-ligue-et-decisions/>

8.2 Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

8.3 Modifications

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu-concours à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé sur le site internet de l'Organisateur, à l'adresse contact@lifb.org.